

Présidence**Vice-président CA**

Laurent YON

Direction Générale des services

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr**Conseil d'administration - URN****23 septembre 2022****Délibération n°CA-2022-35**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 29 votants, dont 11 membres représentés.

Élection à la direction du SAPHIRE

- Vu l'article L172-3 du code de l'éducation
- Vu les statuts de l'URN
- Vu les statuts du SAPHIRE
- Vu la note annexe

Élection à la direction du SAPHIRE

Isabelle DUBUS	29
Abstention	0
NPPV	0

Le conseil d'administration émet un avis favorable à la candidature de Madame DUBUS à la direction du SAPHIRE.

Fait à Rouen, le 23 septembre 2022

Le Président de l'URN

Joël ALEXANDRE

Direction Générale des Services
DAJS

Affaire suivie par:

Marie-Rose GIANNATTASIO

 02.35.14.63.34

 marie-rose.giannattasio@univ-rouen.fr

Mont Saint-Aignan, le 14 septembre 2022

Note d'information aux membres du conseil
d'administration

Séance du vendredi 23 septembre 2022

Objet : Direction du Service d'Accompagnement à la Pédagogie, à l'Hybridation, à l'Innovation pour la Réussite Etudiante (SAPHIRE)

Le poste de direction du SAPHIRE est actuellement vacant suite à la démission de sa directrice le 07 avril dernier. Il convient donc de procéder à la désignation d'une nouvelle direction tels que le prévoient les statuts du service.

Article 3 des statuts du SAPHIRE :

Le service est dirigé par un directeur, **nommé par le président de l'Université, après consultation du conseil du service et avis du conseil d'administration.**

Un appel à candidature est lancé auprès des enseignants-chercheurs et enseignants de l'université de Rouen Normandie, effectué 3 semaines au moins avant la consultation du conseil et la délibération du conseil d'administration.

Un appel à candidature a été lancé le 1^{er} juillet 2022.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au lundi 12 septembre 2022 – 16 heures.

Une seule candidature a été déposée : **Mme Isabelle DUBUS, Professeure des Universités à l'UFR Santé.**

Le 14 septembre 2022, les membres du conseil du SAPHIRE ont émis un avis favorable à la candidature de Mme DUBUS.

Après avis du service, il appartient aux membres du conseil d'administration de se prononcer par un vote, sur la candidature de Mme DUBUS à la direction du SAPHIRE.

Tous les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative sont électeurs.

Articles 3-2-2 et 3-2-3 des statuts de l'URN : votes et procurations

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les décisions sont acquises à la majorité absolue des voix exprimées au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. Les abstentions, votes blancs et nuls ne sont pas des suffrages exprimés.

En cas de partage égal des voix, le président de chaque conseil a voix prépondérante.

En cas de partage des voix pour une désignation ou une nomination, il est procédé à deux autres tours de vote. Si le partage égal demeure, il sera procédé à un nouvel appel à candidature ou à la proposition de nouveaux candidats à la prochaine réunion du conseil.

Chaque membre d'un conseil peut donner procuration à un autre membre du conseil, sans distinction de collège électoral. Nul ne peut détenir ni donner plus d'une procuration. La procuration du titulaire prévaut sur celle du suppléant.